



Pôle Aménagement Durable
Direction des Infrastructures

A l'attention des Maires du Loiret

Ref : LET-148-2024-SET-DI-Mairies
Contact : Sandrine EUGÈNE (02 38 25 45 01)
Objet : Nouvelle politique d'entretien de la végétation sur
RD

Orléans, le

16 AVR. 2024

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer de nouvelles orientations du Dossier d'Entretien de la Végétation 2024, anciennement connu sous le nom de Plan d'intervention de Fauchage, établi par le Conseil départemental du Loiret sur les routes départementales.

Dans le cadre de sa politique « Loiret, planète en tête », le Département du Loiret s'engage à adapter ses pratiques de fauchage aux évolutions climatiques et environnementales, tout en adoptant une approche différenciée. En effet, depuis 2011, le Département du Loiret travaille en partenariat avec le Conservatoire botanique national (CBN) du Bassin Parisien dans le but de favoriser la biodiversité sur nos infrastructures routières. Mieux connaître les richesses naturelles présentes sur notre territoire est un préalable nécessaire pour mieux les protéger. C'est tout l'enjeu de notre collaboration avec le CBN du Bassin Parisien, qui a permis d'inventorier la flore au bord de nos 3 600 km de routes départementales.

Les objectifs principaux de cette nouvelle politique de fauchage différencié sont les suivants :

1. Garantir de manière continue la sécurité des usagers de la route en assurant une bonne visibilité dans les points singuliers tels que les carrefours et les virages, ainsi que de veiller aux continuités hydrauliques.
2. Adapter les interventions de fauchage aux zones à enjeux touristiques, botaniques et aux zones à risque d'incendie, tout en préservant la biodiversité.
3. Veiller à maintenir la viabilité du patrimoine routier.

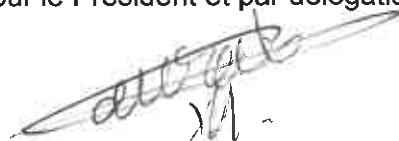
Pour l'année 2024, le fauchage sera réalisé selon deux périodes d'interventions, au printemps/été et à l'automne/hiver, avec une approche différenciée en fonction des spécificités territoriales et environnementales de chaque zone et selon le développement de la végétation.

Dans ce cadre, les accotements situés en zone agglomérée (entre panneaux EB10 et 20) ne seront fauchés qu'en cas de problématiques de sécurité routière ou de viabilité du réseau.

Les agences routières restent à votre écoute pour traiter vos signalements de zones à enjeux de sécurité routière.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé Gaurat', written over a horizontal line.

Hervé GAURAT
Vice-Président,
Président de la Commission Mobilités
et Aménagement du Territoire